

## Commune de Monségur



**Ceci est la synthèse sur la réforme des rythmes scolaires  
présentée le lundi 10 mars 2014**

**Plusieurs phases depuis mars 2013**

### **Une collecte d'informations**

venant d'horizons variés :

Etat

Sous-préfecture

Education nationale etc.

à travers divers moyens

Courriers

Courriels

Présence à des réunions sous l'égide de représentants de l'Etat et de l'Education nationale

### **Plusieurs réunions sous l'égide de la municipalité, rassemblant les partenaires potentiels concernés et auxquelles ont été conviés**

Les membres de la commission écoles (le maire J-L Favereau, les adjoints E Saurin, M-C Jean, P Roux et les conseillères Cécile Delbancut, Nelly Renaudin)

Mme l'inspectrice de l'Education nationale

Les enseignants ou leurs représentants

Les représentants des associations de parents d'élèves

Les employés communaux concernés (encadrement garderie, accompagnement au self, cuisinier, ATSEM, animatrice maternelle)

Le président de la CDC du Monségurais jusqu'en décembre 2013 au titre des compétences  
enfance/jeunesse  
lecture  
écoles de musique

Les associations culture, sport, social etc. (Passerelle, OMCL, Gahms, Hand, Foot, Tennis, Pêche

Des artistes/artisans locaux

Le président du SIVOM au titre des transports scolaires

La vice-présidente et le coordonateur enfance/jeunesse de la CDC du Réolais en Sud Gironde qui sont venus dès 2013 au titre de la future communauté de communes qui a les compétences de la précédente.

## **Horaires retenus**

Abréviations :

APC : activités pédagogiques complémentaires avec les enseignants

TAP : Temps d'Activités Pédagogiques avec le personnel communal qualifié

### **Lundi et mardi :**

7h30-8h50 : accueil (1h20)

Le transport scolaire dépose les enfants à 8h45

8h50-12h : enseignement ( 3h10)

12h-13h30 : pause méridienne (1h30)

13h30-15h30 : enseignement (2h)

15h30-16-30 :

soit les enfants vont dans leur famille

soit, désignés par les enseignants et avec l'accord des parents, ils vont dans les APC sous la responsabilité des enseignants

soit ils sont pris en charge par du personnel communal dans des groupes "TAP" ou dans des groupes "Accueil". Dans ce cas, de 15h30 à 15h45, sous la responsabilité d'un animateur de groupe, il y a un quart d'heure de battement ; un responsable-coordonateur communal les répartit dans les groupes.

16h30-18h : accueil (1h30)

17h : certains prennent le transport scolaire

### **Mercredi**

7h30-8h50 : accueil (1h20)

Le transport scolaire dépose les enfants à 8h45

8h50-12h 10 : enseignement ( 3h20)

Le transport scolaire "reprend" les enfants

Possibilité offerte par l'Accueil Loisir sans Hébergement (ALSH) et le pôle enfance qui dépendent de la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :

12 h 10 : prise en charge par l'ALSH pour le repas et les animations de l'après midi (voir avec la communauté de communes du Réolais en Sud Gironde)

### **Jeudi et vendredi**

Comme lundi et mardi, sauf de 15h30 à 16h30 où les APC n'ont pas lieu. En conséquence, il faudra davantage de groupes de TAP.

Remarque : le temps passé par l'ATSEM et l'animatrice pour la coordination et autres tâches relatives aux rythmes scolaires sera-t-il pris en compte par rapport au temps de mise à disposition des enseignants de l'école maternelle?

## **Ateliers (TAP)**

(en petits caractères, les personnes envisagées, non contactées)

Ces ateliers fonctionneraient par cycles, de vacances scolaires à vacances scolaires.  
 Ils sont animés par du personnel recruté, pris en charge et rémunéré par la commune.  
 Des bénévoles non diplômés peuvent accompagner ces animateurs.  
 Qualification demandée du type BAFA, brevet sportif d'Etat, CAP etc.  
 Pour l'école maternelle, les activités doivent tenir compte de l'alternance "apprentissage/repos" dans la continuité du temps scolaire.  
 Un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, un pour 14 enfants de moins de 6 ans.  
 Pour le 1er cycle à la rentrée de septembre 2014, seraient envisagés.  
 D'autres ateliers peuvent être envisagés, (musique, cinéma etc.).  
 François Chadelle propose des ateliers d'initiation à la pêche en avril, mai juin de 15h30 à 17h30

### **Lundi**

*Monique Moute, (coordonnatrice) Accueil (25 à 40 enfants )*  
*Passerelle, Club des savants (12 enfants)*  
*Cathy Faget, Petits yoghi (12 enfants)*  
*Laetitia Courgeault Etude dirigée (10 à 18 enfants)*  
*Virginie Corfou, Sport ? (10 à 18 enfants)*  
*Passerelle, Lire et faire lire,*  
*Adjointe d'animation coordonatrice, Activité (10 à 14 enfants)*  
*ATSEM, Activité, (10 à 14 enfants)*

### **Mardi**

*Monique Moute, (coordonnatrice) Accueil (25 à 40 enfants )*  
*Passerelle, Atelier vidéo*  
*Cathy Faget, Petits yoghi (12 enfants)*  
*Sandrine Fellet, Etude dirigée (10 à 18 enfants)*  
*Virginie Corfou, Sport (10 à 18 enfants)*  
*Adjointe d'animation coordonatrice, Activité (10 à 14 enfants)*  
*ATSEM, Activité, (10 à 14 enfants)*

### **Jedi**

*Monique Moute, (coordonnatrice) Accueil (25 à 40 enfants )*  
*Passerelle, Fabrication de marionnettes*  
*Animateur bibliothèque CDC ?*  
*Virginie Corfou, Sport (10 à 18 enfants)*  
*Cécile Atkins : Poterie*  
*Petits Yoghi, (8 enfants à 10)*  
*Passerelle, Jeux de société*  
*Adjointe d'animation coordonatrice, Activité (10 à 14 enfants)*  
*ATSEM, Activité, (10 à 14 enfants)*

### **Vendredi**

*Monique Moute, (coordonnatrice) Accueil (25 à 40 enfants )*  
*Passerelle, Créons et recyclons*  
*Virginie Corfou, Sport (10 à 18 enfants)*  
*Sandrine Nicaise, accompagnement à la scolarité*  
*Petits Yoghi, (8 enfants à 10)*  
*Adjointe d'animation coordonatrice, Activité (10 à 14 enfants)*  
*ATSEM, Activité, (10 à 14 enfants)*

## Inscriptions

A la mairie pour l'inscription globale

Auprès des coordonatrices (Monique Moute et Christine Saurin) pour savoir dans quel atelier l'enfant suivra. L'inscription aux ateliers serait valable pour 1 cycle, renouvelable dans d'autres ateliers à l'issue de ce cycle.

## Budget

### Coût estimatif théorique

En partant d'une moyenne basse de 20 €/h charges comprises (c'est un minimum, selon les cas, il faudra compter 30 à 40 €), lundi-mardi, 6 ateliers TAP par jour :  $20 \times 12 = 240 \text{€}$  Jeudi-vendredi, 9 ateliers TAP par jour :  $20 \times 18 \text{ ateliers} = 360 \text{€}$  soit au total,

$600 \text{€} \times 36 = 21\ 600 \text{€}$

On peut passer à 1 atelier en moins chaque jour soit lundi-mardi 5 ateliers, jeudi-vendredi, 8 ateliers soit  $20 \times 26 = 520 \text{€}$  par semaine, à l'année :  $520 \times 36 = 14\ 400 \text{€}$

Pour connaître le coût réel de l'ensemble de l'opération, il faudrait évaluer les salaires des employés communaux titulaires (Monique Moute, Jeanie Estève, Christine Saurin) dont l'emploi du temps 2014 a été prévu à cet effet.

Il faudrait aussi envisager le recrutement d'une personne supplémentaire à l'accueil.

### Recettes

**L'aide de l'Etat** se monterait à

$50 \times 130 \text{ élèves} = 6\ 500 \text{€}$ ? ou 150 élèves soit 7 500€

### Participation des parents

Il semble judicieux d'associer cette participation des parents à la plage horaire 15h30-16h30 qui offre un service supplémentaire par rapport à l'existant.

Soit "à la carte" :  $0,5 \text{ €} \text{ par jour} \times 100 \text{ enfants} = 50 \times 4 \text{ jours} \times 36 \text{ semaines} = 7200 \text{€}$ , soit 72€/an/enfant

Soit un forfait :  $1 \text{ €} \text{ par semaine} \times 36 \text{ semaines} \times 100 \text{ enfants} = 3600 \text{ €}$  soit 36 €/an/enfant

Une participation forfaitaire par semaine, voire par mois est plus facile à gérer et permet d'être assuré de la participation aux ateliers.

Actuellement la gratuité de l'accueil du matin et à partir de 16h30 est un service offert lorsque les deux responsables de l'enfant travaillent.

Autres organismes (CAF : Caisse d'allocations familiales) au travers de divers dispositifs tels que "CEJ" : contrat enfance jeunesse ou PSO

## Rédaction du PEDT

En préambule, rappeler quelques principes de base :

Ce PEDT, mis en place par la municipalité, doit s'articuler avec les activités scolaires et périscolaires de l'enfant.

Il a pour but l'épanouissement de l'enfant, et le respect de son rythme biologique, dans les limites des contraintes de la loi.

Ce PEDT est coordonné

avec l'enseignement par la participation des enseignants à son élaboration

avec la CDC du Réolais en Sud Gironde au sein de la commission enfance/jeunesse

- par la présence et les conseils du coordonateur enfance/jeunesse,

- par l'ouverture de l'ALSH le mercredi après midi qui fait suite à la matinée d'enseignement

obligatoire.

La rédaction peut suivre la trame proposée dans les "fiches types"

## **Information**

La municipalité Favereau a piloté la réflexion avec les différents partenaires, faisant régulièrement des rapports adressés à chacun des participants.

En conseil des écoles, elle a apporté toutes les précisions au fur et à mesure de l'avancée de la réflexion.

Elle n'a pas souhaité faire de réunion publique car ne pouvant s'avancer au-delà de ce qui est envisagé ci-dessus, notamment en raison des incidences budgétaires, elle ne voulait pas mettre la future municipalité face à des options qui ne lui auraient pas convenu.

Elle laisse le dossier complet à disposition des successeurs.

Marie-Claude Jean, adjointe au maire, responsable des affaires scolaires

16 mars 2014